



N/Réf. : GF.016.20

## Assemblée Générale Ordinaire

### ORDRE DU JOUR :

- Bilan moral
- Bilan financier
- Bilan prévisionnel
- Bureau / Election
- Questions diverses

**Mardi 31 mars 2020 à 12 h 30**  
**Salle de Conférences de la Documentation - Bât 120**

Si le quorum n'est pas atteint, et conformément à l'article 13-9 des statuts, le constat de carence est noté au procès-verbal, et après la suspension de séance nécessaire à l'accomplissement de ces formalités, l'Assemblée se réunit immédiatement et siège valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Peuvent prendre part au vote, conformément à l'article 10-4 des statuts : tout membre âgé de 18 ans au moins, au jour de l'élection, ayant adhéré à l'Association depuis plus de six mois et à jour de ses cotisations. Sont soumis au vote, notamment, le compte-rendu moral, le bilan financier, le budget, le renouvellement éventuel (total ou partiel) du bureau de l'ASCEA.

Vous pourrez :

- soit voter lors de l'Assemblée Générale
- soit remettre le pouvoir ci-dessous à une personne de votre choix  
**(il est rappelé qu'un adhérent ne peut détenir plus de 10 pouvoirs)**

Le dépouillement du vote aura lieu à l'issue de l'Assemblée Générale.

### APPEL à CANDIDATURES

*Les candidats sont invités à se faire connaître,  
auprès du Bureau de l'ASCEA, **au plus tôt.***

✂ -----  
Je soussigné(e) ..... donne pouvoir  
à ..... pour me représenter à l'Assemblée  
Générale Ordinaire de l'ASCEA Cadarache du 31 mars 2020, participer aux votes et, d'une manière  
générale, faire le nécessaire.

Signature  
(précédée de la mention manuscrite "**bon pour pouvoir**")